

COPRÉ



RAPPORT ANNUEL 2024

www.COPRÉ.ch



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

L'ESSENTIEL

NOS VALEURS	P. 7
RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION	P. 8
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	P. 12
RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT	P. 21
RAPPORT SUR LE CLIMAT ET LA DURABILITÉ	P. 24
CHIFFRES-CLÉS	P. 38

PARTIE 2

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	P. 42
ANNEXES	P. 48
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	P. 90

PARTIE 1

L'ESSENTIEL



ENSEMBLE, PRÉPARONS VOTRE AVENIR

Outre nos quatre valeurs fondamentales (voir ci-contre) qui caractérisent notre Fondation, nous appliquons aussi les lignes conductrices suivantes :

FLEXIBILITÉ – Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.
Nous vous offrons du sur-mesure.

SÉCURITÉ – Nous travaillons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.
Nous œuvrons également pour garantir la sécurité de vos données.

PROXIMITÉ – Nous restons une Fondation à taille humaine.
Nous vous accompagnons et sommes à l'écoute de vos besoins.
Nous maintenons notre approche : chacun auprès de notre Fondation bénéficie d'un gestionnaire attitré.
Cette philosophie de proximité et cette personnalisation des contacts font partie de notre ADN.



INDÉPENDANCE

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces et de nos efforts à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers.



TRANSPARENCE

Nous avons à cœur d'informer nos entreprises affiliées, assurés et rentiers de manière claire, sans équivoque et avec proactivité.



FIABILITÉ

Nous nous engageons à être cohérents, précis et exhaustifs dans nos décisions, nos actions et services, assurant ainsi à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers notre capacité et volonté de répondre à leurs besoins et demandes de manière fiable.



MUNIFICENCE

Nous démontrons notre engagement envers nos entreprises affiliées, assurés et rentiers en faisant preuve de générosité dans nos actions et nos décisions.

RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION

L'année 2024 est une cuvée à marquer d'une pierre blanche pour notre Fondation qui a fêté un demi-siècle d'existence! Quel magnifique jubilé.

Après une année 2023 qui fut un bon millésime, la performance financière de notre Fondation a été excellente durant l'exercice 2024 (+7.46%), soit le 3^e meilleur résultat sur la dernière décennie.

COPRÉ dispose au 31 décembre 2024 d'un degré de couverture de 107.26% calculé avec un taux d'intérêt technique de 2.25%.

«Une croissance durable et de qualité» reste l'un des objectifs principaux de notre Fondation. Ceci lui permet de poursuivre le renforcement de sa position sur le marché de la prévoyance professionnelle helvétique.

Vous trouverez notre rapport annuel désormais dans son nouvel habit. En effet, nous avons profité de notre demi-siècle d'existence pour renouveler notre identité visuelle et notre charte graphique. Nous espérons que vous ferez un bon accueil à ces nouveautés.

Notre Fondation continue d'évoluer de manière très positive. Vous trouverez à ce propos de nombreux chiffres clés dans le rapport de la Direction générale.

Les priorités du Conseil de fondation sont encore et toujours d'affirmer la stabilité économique de la Fondation, de conserver une sécurité financière et de faire vivre au quotidien nos valeurs.

Sans actionnaires, COPRÉ œuvre à servir les intérêts et à garantir la rémunération de ses assurés, en totale indépendance, flexibilité, transparence et sécurité. Elle bénéficie donc des prérogatives de son statut de Fondation.

COPRÉ appartient à ses membres. La force du collectif appelle nos entreprises affiliées à participer à une dynamique commune. Notre Conseil de fondation est d'ailleurs composé d'une équipe de six membres au cœur même de la thématique et de ses préoccupations: nos assurés – vous.

Il veille constamment au respect des valeurs de la Fondation, lesquelles ont également évolué avec notre jubilé:

- **L'indépendance**
Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces et de nos efforts à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers.
- **La transparence**
Nous avons à cœur d'informer nos entreprises affiliées, assurés et rentiers de manière claire, sans équivoque et avec proactivité.
- **La fiabilité**
Nous nous engageons à être cohérents, précis et exhaustifs dans nos décisions, nos actions et services, assurant ainsi à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers notre capacité et volonté à répondre à leurs besoins et demandes de manière fiable.
- **La munificence**
Nous démontrons notre engagement envers nos entreprises affiliées, assurés et rentiers en faisant preuve de générosité dans nos actions et nos décisions.

107.26%

NOTRE DEGRÉ DE COUVERTURE EST DE 107.26%
CALCULÉ AVEC UN TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE
À 2.25%.

« UNE CROISSANCE DURABLE ET DE QUALITÉ »

CLAUDE ROCH
PRÉSIDENT

En outre, nous attachons toujours une grande importance à la flexibilité, à la sécurité et à la proximité. Au sein de notre Fondation, le parcours et les objectifs de nos entreprises affiliés et de nos assurés viennent définir nos solutions et non l'inverse. Notre solution est votre solution. Tout se planifie selon vos besoins. Grâce à notre parfaite maîtrise de la prévoyance et de ses enjeux, nous sommes à même de vous offrir du sur-mesure.

Le Conseil de fondation désire cette année encore maintenir d'excellentes prestations pour nos assurés. Ceci s'est traduit, grâce à la performance de +7.46% réalisée sur le marché des placements, par l'attribution d'un intérêt rémunérateur de 5.50% sur les avoirs de vieillesse de nos assurés présents au 31 décembre 2024. Notre Fondation a également pu renforcer sa réserve de fluctuation de valeur, qui est désormais constituée à 55%.

Nous avons pu créditer, dans les dix dernières années, un intérêt rémunérateur moyen de 2.725%, sachant que la moyenne du taux d'intérêt minimal LPP se situait dans cette même période à 1.125%.

COPRÉ est consciente de ses responsabilités éthiques, sociales et écologiques dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise.

«Une croissance durable et de qualité» reste l'un des objectifs principaux de notre Fondation. Ceci lui permet de poursuivre le renforcement de sa position sur le marché de la prévoyance professionnelle helvétique.

Dans cette optique, le Conseil de fondation s'engage encore et toujours à concentrer son attention sur les tâches de haute direction, décomposées en quatre axes:

- **La gouvernance**
Toutes nos règles de gouvernance sont appliquées et respectées.
- **Le cadre réglementaire**
Nos règlements sont à jour et systématiquement révisés.
- **L'environnement de contrôle**
Le système de contrôle interne est reconnu, appliqué exhaustivement lors de nos activités opérationnelles et fait l'objet d'une attention constante.
- **Les axes stratégiques**
Les intérêts de nos assurés et entreprises affiliées, une croissance qualitative à long terme et la durabilité de nos actifs sont au cœur de nos préoccupations.

Le Conseil de fondation constate avec grande satisfaction que la croissance durable et saine de COPRÉ se poursuit. Le développement de notre Fondation continue d'être riche en promesses.

Le Conseil de fondation remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés et les rentiers pour leur confiance ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

LE CONSEIL DE FONDATION
Genève, le 10 avril 2025

CLAUDE ROCH
PRÉSIDENT

KATHLEN OVEREEM
VICE-PRÉSIDENTE

ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE



ANALYSE ET PROGRESSION
DU DEGRÉ DE COUVERTURE



Chez COPRÉ, nous mettons un point d'honneur à suivre et analyser l'évolution du degré de couverture afin de garantir une transparence optimale et une gestion durable des actifs.



DEGRÉ DE COUVERTURE
EN 2024

107.26%



TAUX D'INTÉRÊT
TECHNIQUE EN 2024

2.25%

« En 2024, le suivi de l'évolution du degré de couverture a revêtu une importance stratégique majeure, notamment dans un contexte économique marqué par une inflation persistante et des marchés volatils. »

PASCAL KUCHEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL | MEMBRE DE LA COMMISSION DE PLACEMENT | MEMBRE DE LA COMMISSION D'AUDIT

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année 2024, cuvée de jubilé pour notre Fondation, a été marquée par deux événements importants: notre demi-siècle d'existence et l'atteinte du cap de CHF 6 milliards de fortune.

Nous avons poursuivi notre croissance durable et saine ainsi que le développement de nos activités sur une majeure partie du territoire helvétique. Ceci s'est traduit par une augmentation de notre bilan de 14% par rapport à l'année précédente. Nous avons ainsi atteint un total de CHF 6.510 milliards au 31 décembre 2024.

Notre succès sur le marché de la prévoyance professionnelle perdure grâce à des fondamentaux solides, un service de qualité qui est personnalisé, particulièrement apprécié par nos entreprises affiliées, nos assurés, nos rentiers et nos partenaires-courtiers.

Durant l'exercice écoulé, nous avons poursuivi notre professionnalisation, la digitalisation de nos activités, ainsi que l'automatisation de certains de nos processus. À titre d'exemple: notre processus entièrement automatisé pour les rachats de cotisations rencontre un très vif succès depuis son entrée en service en automne 2023. Nous en sommes très fiers.

Enfin, les frais d'administration par assuré en moyenne s'élèvent désormais à CHF 203. Nous souhaitons les stabiliser à ce niveau.

Débutons tout d'abord ce rapport par un bref retour sur notre Assemblée générale qui s'est tenue le 6 juin 2024 et qui fut un moment ô combien important pour notre Fondation car nous avons fêté les cinquante ans d'existence de celle-ci. Cet anniversaire a réuni une centaine de personnes, parmi lesquelles des membres de commissions de prévoyance du personnel, des partenaires commerciaux, des partenaires-courtiers ainsi que d'anciens membres du Conseil de fondation. La fête fut belle et fut ponctuée par la présentation de notre nouvelle charte graphique et par une intervention humoristique de Thomas Wiesel qui restera dans les annales et les mémoires des personnes concernées par ses traits d'humour.

Nous remercions notre entreprise affiliée, Brigade Studio, qui nous a accompagnés durant le processus de création de notre nouveau logo, le rafraîchissement de nos valeurs et l'élaboration de notre nouvelle charte graphique. La mise en place de celle-ci ne fut pas une gageure (le diable est dans le détail comme le dit si bien le célèbre adage), mais le résultat final fut une magnifique réussite et une grande fierté pour les personnes qui y ont œuvré.

Depuis l'internalisation au 1^{er} janvier 2018, notre Fondation a connu une magnifique évolution. Notre somme de bilan a plus que triplé, passant de CHF 1.811 milliards à CHF 6.510 milliards. Les cotisations annuelles des entreprises affiliées ont quant à elles plus que quadruplé, évoluant de CHF 89 millions à CHF 432 millions. Notre Fondation compte, à fin décembre 2024, 1258 entreprises affiliées et plus de 30000 assurés actifs et rentiers, plus précisément 27 657 assurés actifs ainsi que 3 374 rentiers.

L'équilibre démographique entre les retraités et les assurés actifs, un pilier fondamental à notre stabilité financière, s'est encore renforcé, notamment durant l'exercice passé. Les ratios parlent d'eux-mêmes, notamment depuis notre internalisation. Le ratio retraités/actifs en termes d'effectifs évolue de 41% à 7% et le ratio retraités/actifs en termes de fortune passe de 35% à 15%. De plus, la structure d'âge de notre Fondation reste excellente et saine en se maintenant à un âge moyen de 42 ans, le même que voici sept ans. Un vrai succès dans le cadre de la souscription de nouvelles affaires et de reprises d'entreprises, qui reste durable et précautionneuse.

Nous poursuivons notre mission principale qui est la gestion de la Fondation en toute indépendance et ce dans l'intérêt de nos entreprises affiliées, de nos assurés et de nos rentiers. Nous avons pour objectif permanent de maîtriser les coûts de gestion. Au 31 décembre 2024, nos frais d'administration se montent en moyenne à CHF 203 par assuré (CHF 340 en 2017).

Le Conseil de fondation, toujours avec pour objectif de maintenir la stabilité financière, a décidé de conserver les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) et maintenir son taux d'intérêt technique à 2.25% pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques pour l'année 2024.

Corrélée à notre développement, notre équipe connaît elle aussi une belle croissance. Nous sommes désormais 39 collaborateurs, toujours regroupés dans cinq différents départements (Prévoyance – Finance et comptabilité – Commercial – Investissement – État-major) et une représentation à Genève, Lausanne et Zurich.

Notre structure organisationnelle continue de se professionnaliser afin d'améliorer la qualité de nos services et de pouvoir servir efficacement et de manière individualisée nos entreprises affiliées, nos assurés et nos rentiers. Nous maintenons notre approche selon laquelle chaque personne auprès de notre Fondation bénéficie d'un gestionnaire attitré. Cette philosophie de proximité et cette personnalisation des contacts font partie de notre ADN. Nous sommes proches de vous!

C'est avec grand plaisir que nous avons dépassé en janvier 2025 la barre de CHF 7 milliards de fortune le temps de quelques semaines. Toutefois, les soubresauts de marchés financiers, qui ont rappelé l'importance de l'impact du 3^e tiers cotisant, ont réduit notre fortune durant les mois de mars et d'avril.

Nous sommes par contre certains que notre croissance perdurera dans le temps. Le nouvel exercice s'annonce exigeant et ne sera pas exempt de défis mais aussi d'opportunités. Nous sommes persuadés que COPRÉ pourra faire face à ces enjeux grâce à son organisation, son expérience, sa stabilité financière et ses bases solides.

La Direction générale remercie du fond du cœur ses entreprises affiliées, ses assurés, ses rentiers et ses partenaires-courtiers pour leur confiance ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement sans faille au quotidien pour le bien de la Fondation.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Genève, le 10 avril 2025

PASCAL KUCHEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

STEFANIE AJILIAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



NOTRE DEMI-SIÈCLE D'EXISTENCE

En 2024, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, COPRÉ a créé un nouveau logo, actualisé ses valeurs et élaboré une nouvelle charte graphique.



CROISSANCE FINANCIÈRE EXCELLENTE

COPRÉ a dépassé CHF 6 milliards de fortune en 2024, avec un total de bilan s'élevant à CHF 6.510 milliards (+14%) et des cotisations annuelles atteignant CHF 432 millions, ce qui nous permet de poursuivre le renforcement de notre position sur le marché de la prévoyance professionnelle helvétique.



STABILITÉ FINANCIÈRE MAINTENUE

Le Conseil de fondation maintient les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) et son taux d'intérêt technique à 2.25% pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques pour l'année 2024.



NOTRE ADN

Nous tenons à préserver une approche personnalisée en veillant à ce que chaque entreprise affiliée de la Fondation bénéficie d'un gestionnaire attitré. Cette philosophie de proximité et de suivi individualisé fait partie intégrante de notre ADN. Plus qu'un principe, c'est un engagement : nous sommes proches de vous.

RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE



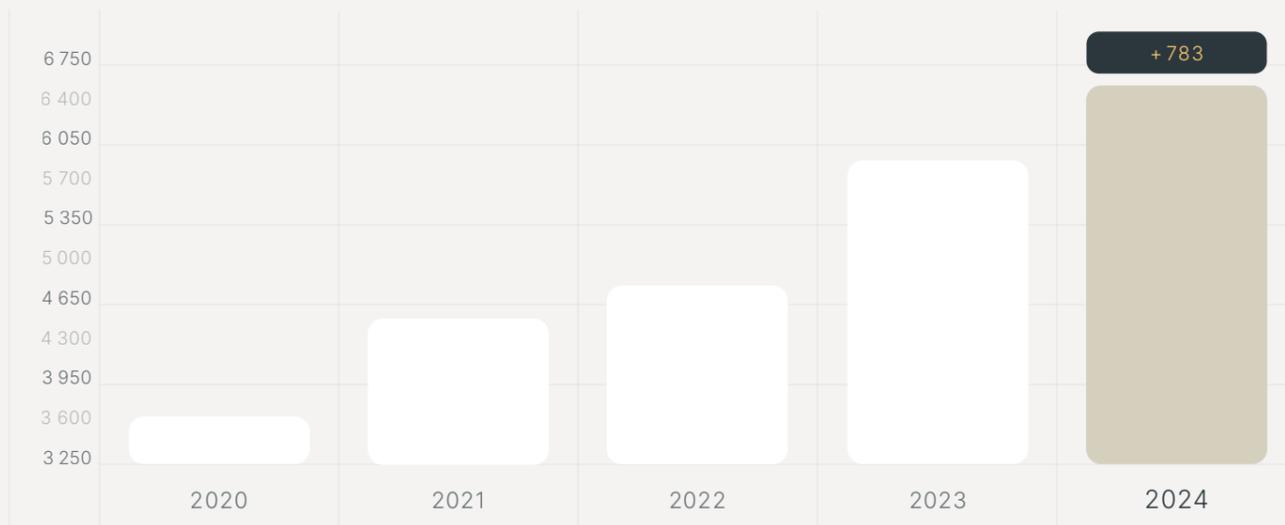
MOYENNE DES INTÉRÊTS
DISTRIBUÉS SUR 10 ANS

2.725%

DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION EN 2024



ÉVOLUTION DU BILAN EN MIO. CHF



COPRÉ A DÉPASSÉ CHF 6 MILLIARDS DE FORTUNE



BILAN EN HAUSSE DE 13.7%, À CHF 6.510 MILLIARDS



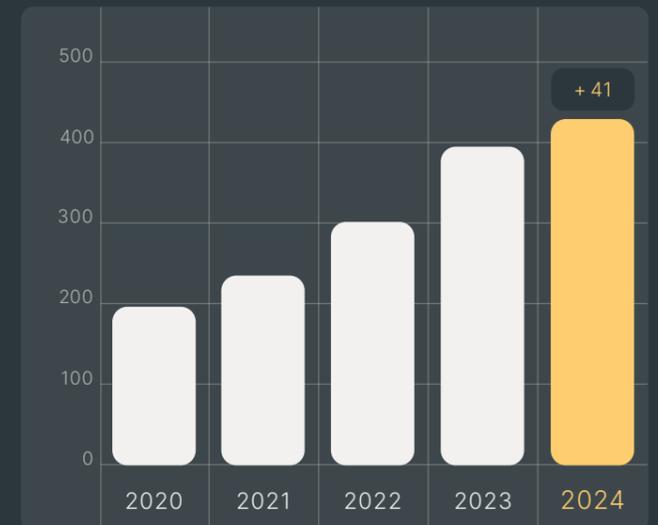
COTISATIONS ANNUELLES PORTÉES À CHF 432 MILLIONS



NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS ET RENTIERS



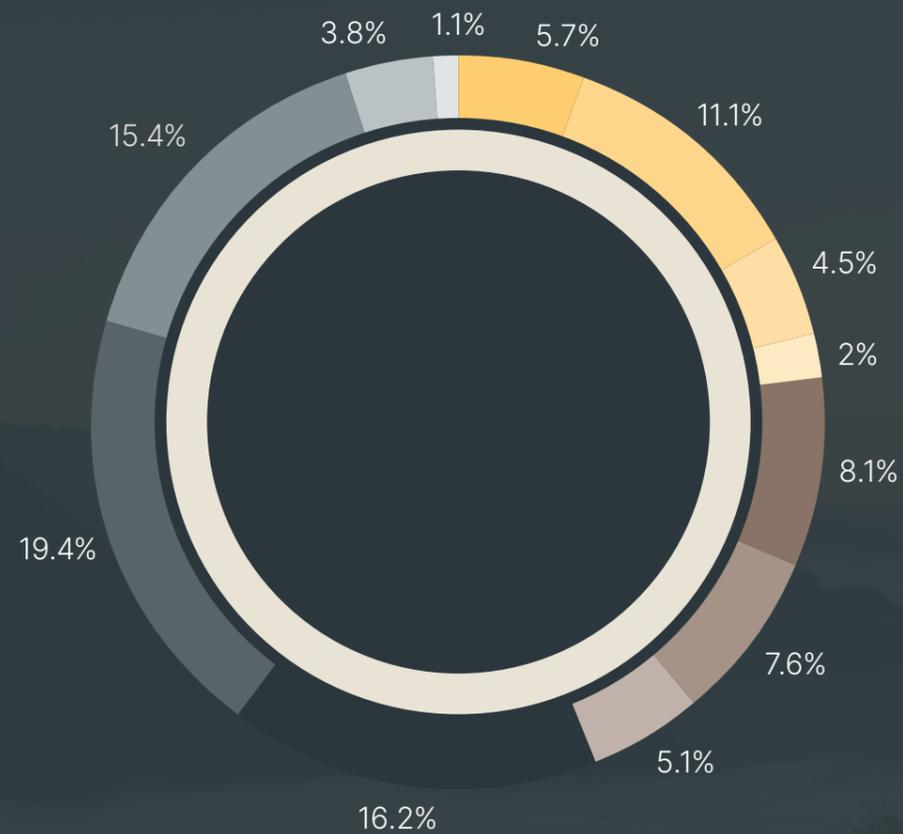
COTISATIONS ANNUELLES EN MIO. CHF



« Notre succès sur le marché de la prévoyance professionnelle perdure grâce à des fondamentaux solides et un service de qualité qui est personnalisé »

STEFANIE AJILIAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE | DIRECTRICE DES OPÉRATIONS | MEMBRE DE LA COMMISSION D'AUDIT

STRATÉGIE DE PLACEMENT



● Liquidités et marché monétaire	5.7%
● Obligations suisses	11.1%
● Obligations étrangères	4.5%
● Hypothèques	2%
● Placements alternatifs	8.1%
● Private Equity	7.6%
● Infrastructures	5.1%
● Actions suisses	16.2%
● Actions étrangères	19.4%
● Immobilier suisse	15.4%
● Immobilier étranger	3.8%
● Autres créances	1.1%

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

L'année 2024 présente un excellent bilan, porté par la vigueur de l'économie américaine, en particulier de son secteur technologique, et par le recul général de l'inflation et des taux d'intérêt.

Comme en 2023, ce sont les actions américaines qui ont brillé, soutenues par une économie vigoureuse, une consommation résiliente et une performance remarquable des géants de la technologie, et de l'Intelligence Artificielle. Les divergences déjà relevées l'année dernière ont à nouveau été observées en 2024, en particulier la faible performance des actions suisses. En revanche, les obligations helvétiques se sont distinguées positivement, en raison du recul important des taux d'intérêt à long terme, emboîtant le pas à une inflation tombée à un niveau très faible.

L'or, toujours porté par des fondamentaux très solides, a connu une appréciation très significative ainsi que les cryptoactifs qui ont largement bénéficié de la nouvelle élection de Donald Trump, un événement qui a encore renforcé la hausse du marché des actions outre-Atlantique.

Les tensions géopolitiques sont restées vives, aussi bien en Ukraine qu'au Proche-Orient, avec l'extension du conflit au Liban et en Syrie, un théâtre d'affrontement où toutes les puissances régionales étaient actives.

La performance des placements de notre Fondation en 2024 s'est élevée à +7.46%. Les indices de référence du Credit Suisse et d'UBS affichaient quant à eux des résultats de respectivement +7.86% et +7.62%. Il était de +7.25% pour l'indice UBS des caisses de plus de CHF 1 Mrd. Les principaux contributeurs étant sans surprise les actions internationales, mais aussi les placements alternatifs et les infrastructures. Notre portefeuille immobilier suisse a enregistré un bon résultat, en raison de la progression de l'état locatif et de la dissolution du montant résiduel de la marge de fluctuation comptable.

Une performance en ligne avec les principaux indices du secteur, associée à une volatilité inférieure à la moyenne, nous permet d'afficher un bilan très satisfaisant en termes de performance ajustée au risque en 2024 (ratio de Sharpe).

Le même constat est confirmé par une vue à long terme. Sur les dix dernières années, notre performance annuelle moyenne s'est élevée à 3.93%, alors qu'elle était d'environ 3.50% pour les indices précités. La volatilité réalisée étant également moindre, le ratio de Sharpe qui en résulte est de 1.0, comparé à environ 0.75 pour les indices Credit Suisse et UBS, un résultat 35% supérieur.



LA PERFORMANCE
DES PLACEMENTS EN 2024

7.46%

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

La Commission de placement s'est réunie à huit reprises en 2024.

L'allocation d'actifs stratégique n'a pas subi de modification l'année dernière. Au niveau tactique, nous avons légèrement augmenté notre allocation aux obligations suisses et aux hypothèques. Nous avons concentré nos efforts en début d'année sur le compartiment de la dette privée, avec la sélection de trois nouvelles solutions, très complémentaires les unes avec les autres. Deux d'entre elles sont déjà bien avancées dans leur déploiement.

Durant le quatrième trimestre, nous avons renforcé nos investissements dans les compartiments satellites de nos poches actions suisses et internationales ainsi que dans les matières premières. Nous avons également sélectionné un nouveau fonds investissant dans les Small & mid caps suisses.

Une recherche de stratégies actives dans le domaine des obligations mondiales a aussi été initiée, afin de mieux répondre à la volatilité des taux d'intérêt à long terme et aux incertitudes concernant l'inflation, en particulier aux États-Unis. Des décisions viennent d'être prises à ce sujet.

Dans le compartiment immobilier, nous avons procédé à quelques nouvelles ventes d'objets non stratégiques ou non performants au niveau énergétique, aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. L'emblématique ensemble de la Levratte à Nyon faisait partie du lot des biens dont nous nous sommes séparés. Les désinvestissements sont désormais terminés et nous poursuivons nos réflexions stratégiques sur les mesures à prendre afin d'optimiser la gestion de notre portefeuille immobilier, qui pèse désormais près de CHF 1 Mrd, et de pérenniser son rendement.

Le portefeuille d'objets en viager que nous détenions en direct a été transféré dans un fonds spécialisé lancé récemment en échange de l'octroi d'un nombre de parts correspondant (swap), permettant ainsi une gestion beaucoup plus rationnelle et efficace de ces objets d'une valeur d'une vingtaine de millions.

Le prêt hypothécaire qui était encore ouvert aux Îles Caïmans, d'un montant de USD 5.8M a été intégralement remboursé en mars 2024. La position est désormais close.

PERSPECTIVES 2025

L'entrée en fonction de Donald Trump à la Maison Blanche, suivie d'une avalanche de décrets présidentiels et de déclarations fracassantes, provoque de l'incertitude sur les marchés financiers. À ce stade, il est toujours difficile d'estimer les conséquences globales des nouvelles politiques, sur le déficit budgétaire et l'inflation en particulier, ce qui nous amène à attendre une volatilité importante sur les taux d'intérêt et les monnaies notamment. Le marché des actions est toujours extrêmement concentré sur le secteur technologique américain et les valorisations très élevées le rendent vulnérable à de mauvaises nouvelles, comme nous l'avons vu avec l'arrivée du trublion chinois Deepseek. La bourse suisse a bien rebondi en début d'année et pourrait être en passe de rattraper, au moins partiellement, le retard accumulé durant ces deux derniers exercices. Son caractère défensif pourrait lui permettre de bien tirer son épingle du jeu en 2025, une année qui promet de ne pas être de tout repos.

Sur le plan géopolitique, nous assistons à un véritable séisme dont l'Ukraine, l'OTAN et l'Europe pourraient bien faire les frais. La nouvelle stratégie américaine de réchauffement avec la Russie est non seulement destinée à affaiblir le lien sino-russe et les BRICS, mais aussi à renforcer le contrôle des États-Unis sur certaines ressources clés et sur son aire géographique au sens large, ainsi qu'à empêcher l'émergence d'un concurrent au billet vert.

LA COMMISSION DE PLACEMENT

Genève, le 31 mars 2025



MARIO IZZO
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT



JEAN-BERNARD GEORGES
DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS

PERFORMANCE



MOYENNE DE PERFORMANCE
SUR 10 ANS

3.93%

RAPPORT SUR LE CLIMAT ET LA DURABILITÉ

ÉTABLI SELON LA VERSION ACTUELLE DES NORMES DE L'ASIP EN MATIÈRE DE REPORTING ESG

 APPROCHES D'INVESTISSEMENT DURABLE	P. 25
 GESTION RESPONSABLE	P. 28
 DONNÉES SUR LE CLIMAT	P. 29
 TRANSPARENCE ET SOURCES DE DONNÉES	P. 33
 ÉVOLUTION	P. 34

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

En tant que Fondation suisse excellemment ancrée dans le marché helvétique de la prévoyance professionnelle, nous visons des objectifs ambitieux en matière de développement durable. Ce rapport établi selon les recommandations de l'ASIP doit donner une vue pragmatique de nos efforts et de nos réalisations dans le cadre de la durabilité. Outre les aspects purement financiers, notre Fondation prend en compte des critères écologiques, sociaux et de gouvernance lors du placement des fonds de nos assurés et de nos rentiers. Nous tenons aussi à informer régulièrement et en toute transparence nos assurés, nos rentiers, nos entreprises affiliées et nos partenaires en continuant de publier très régulièrement sur notre site internet une communication « Ensemble et informés » (12 éditions par année). En tant qu'employeur aussi, nous veillons à être, pour nos collaboratrices et collaborateurs, un partenaire de confiance. Nous recherchons le dialogue et les échanges. Nous aménageons également des espaces professionnels agréables. Dans le cadre de notre règlement du personnel, nous privilégions des conditions modernes d'engagement, la formation continue et le télétravail. Nous motivons également nos collaborateurs à favoriser les transports publics en prenant à notre

charge des abonnements généraux resp. des abonnements demi-tarif des CFF. Aujourd'hui est déjà demain. Nous poursuivrons donc l'établissement de mesures claires et précises durant l'année 2025.

Pour mettre en œuvre notre stratégie de durabilité, nous appliquons des mesures ciblées et notamment diverses approches de placement afin d'intégrer systématiquement les critères ESG dans nos décisions d'investissement. Ces approches sont décrites plus en détail ci-dessous.



CLAUDE ROCH
PRÉSIDENT



PASCAL KUCHEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nos principes

Depuis 2018, notre Fondation applique à son portefeuille d'investissements les critères de responsabilité et de durabilité.

A ce titre, la Fondation privilégie les investissements respectant la bonne gouvernance qui inclut les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans le respect des lois et règlements applicables et dans l'intérêt de ses affiliés et assurés. Elle veille à ce que ses mandataires respectent ces principes s'agissant des investissements de la Fondation. Nous ne détenons pas de titres de sociétés en

direct, ce qui explique que nous ne définissons pas nous-mêmes des critères d'exclusion ou de sélection, mais que nous déléguons cette responsabilité aux gérants des fonds dans lesquels nous sommes investis, ainsi que la responsabilité d'exercer les droits de vote lors des assemblées générales des sociétés sous-jacentes.

Pour cela, nous veillons à trouver un juste équilibre entre rendement, risque et durabilité.

ESG

Rapport annuel



Règlements



Vue d'ensemble des principaux indicateurs

TRANSPARENCE

Taux de transparence I (taux de couverture): 70%

Taux de transparence II: voir les différents indicateurs

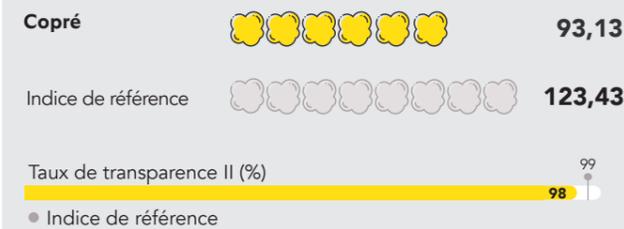
STEWARDSHIP ET ENGAGEMENT

La direction des fonds exerce les droits de vote liés à nos placements collectifs.

CLIMAT: ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

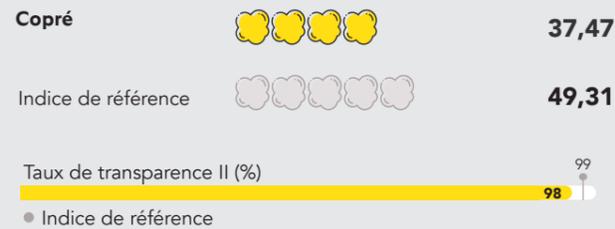
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 93,13 tCO₂e par million de CHF de revenus



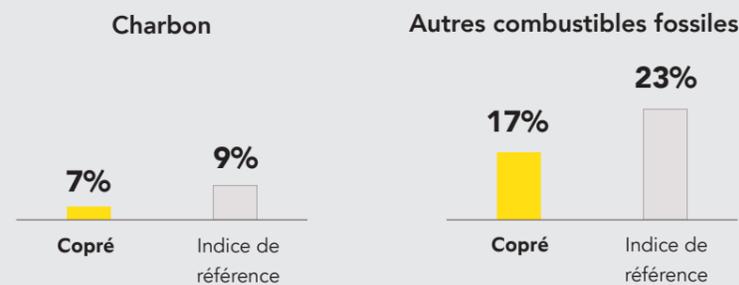
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – EMPREINTE CARBONE

Scope 1 et 2: 37,47 tCO₂e par million de CHF de capital investi



EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Calculée avec une valeur seuil de 0% du chiffre d'affaires et en tenant compte de la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille.



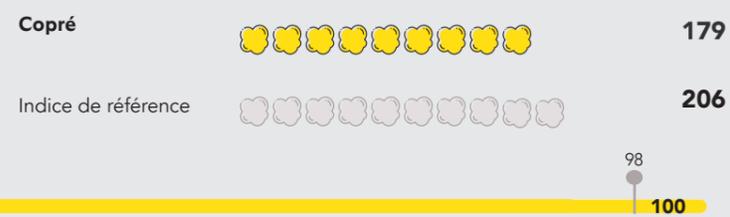
CLIMAT: EMPRUNTS D'ÉTAT

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 (approche de production): 179 tCO₂e par million de CHF de PIB

Taux de transparence II (%)

● Indice de référence



CLIMAT: IMMOBILIER EN SUISSE

Intensité énergétique
 100 kWh par m² de surface de référence énergétique

Intensité de CO₂
 23 kg CO₂ par m² de surface de référence énergétique (scope 1 et 2)

Mix énergétique
 16% énergie renouvelable
 84% énergie conventionnelle

Approches d'investissement durable

Dans la mise en œuvre de nos objectifs et principes, nous adoptons différentes approches d'investissement durable.

Intégration ESG

Lors de la gestion des actifs de nos assurés, nous analysons non seulement les opportunités et les risques des placements financiers, mais aussi les critères ESG.

Lors de l'intégration des critères ESG, nous nous basons sur le principe de matérialité, qui met l'accent sur les risques ESG déterminants pour l'évolution à long terme de nos actifs.

Tous nos investissements sont pris en compte dans notre stratégie ESG.

Investissements thématiques

Les investissements dans les obligations vertes et l'écosystème de l'hydrogène vert par exemple.

Approche best in class / screening positif



Société



Gouvernance



Climat

Nous externalisons cette décision auprès des gérants des fonds de placement.

Politique d'exclusion

POLITIQUE D'EXCLUSION



Screening négatif



Screening basé sur des normes

Nous externalisons cette décision auprès des gérants des fonds de placement.

Gestion responsable

Principes

Exercice des droits de vote

Nous externalisons cette décision auprès des gérants de fonds de placement.



Exercice des droits de vote pour les actions

Nous ne détenons pas d'actions suisses en direct. Donc, nous n'exerçons aucun droit de vote.

Exercice des droits de vote dans les placements collectifs

Pour les placements collectifs, les droits de vote sont exercés par la direction du fonds.

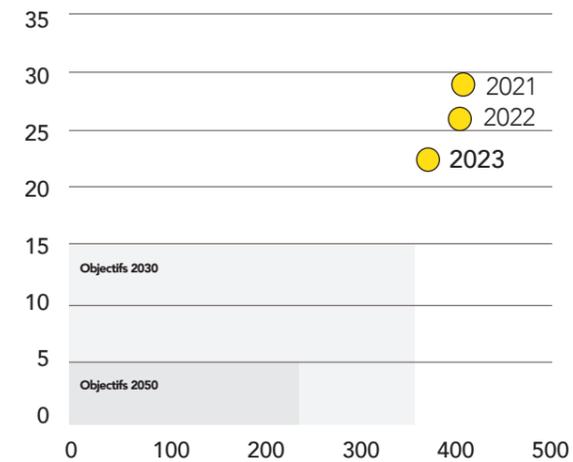


Données sur le climat

Nous avons procédé à une analyse de notre portefeuille immobilier suisse et nous avons défini des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO₂ et d'Indice de dépense de chaleur (IDC) de nos bâtiments aux horizons 2030 et 2050, en conformité avec les objectifs de la Confédération.

CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE

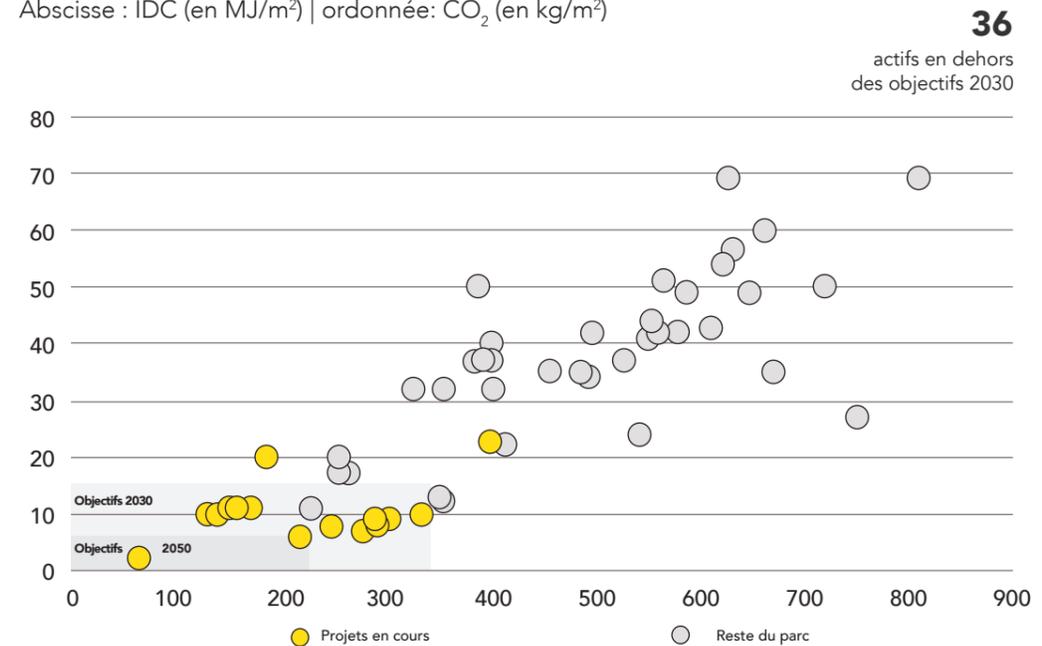
Abscisse : IDC (en MJ/m²) | ordonnée: CO₂ (en kg/m²)



Source: CBRE/Signa Terre

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE

Abscisse : IDC (en MJ/m²) | ordonnée: CO₂ (en kg/m²)



Source: CBRE/Signa-Terre

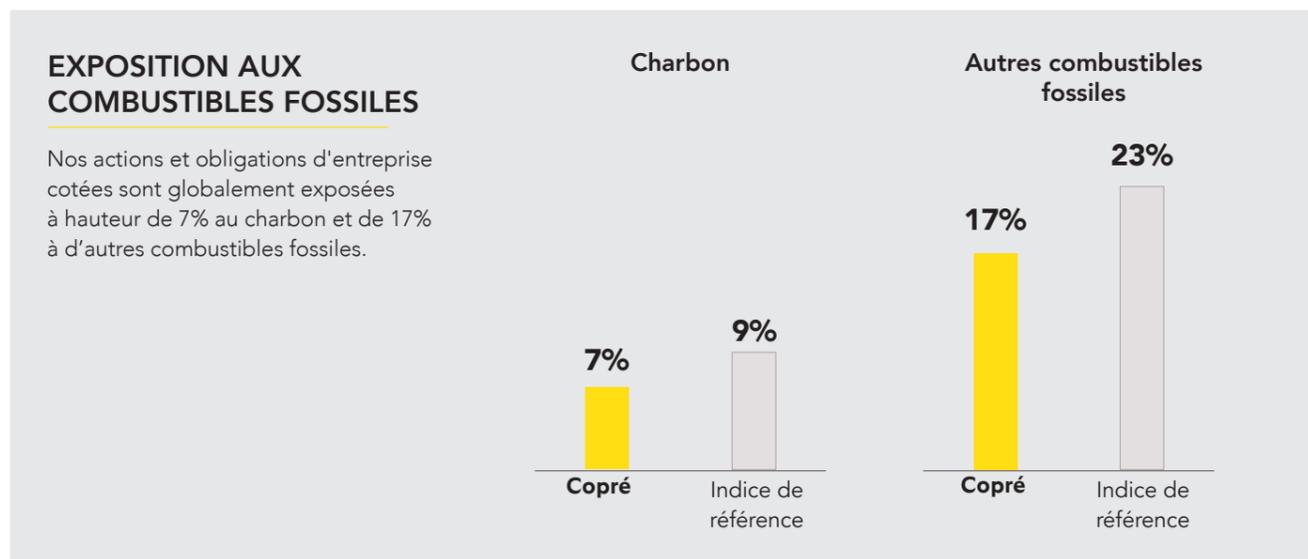
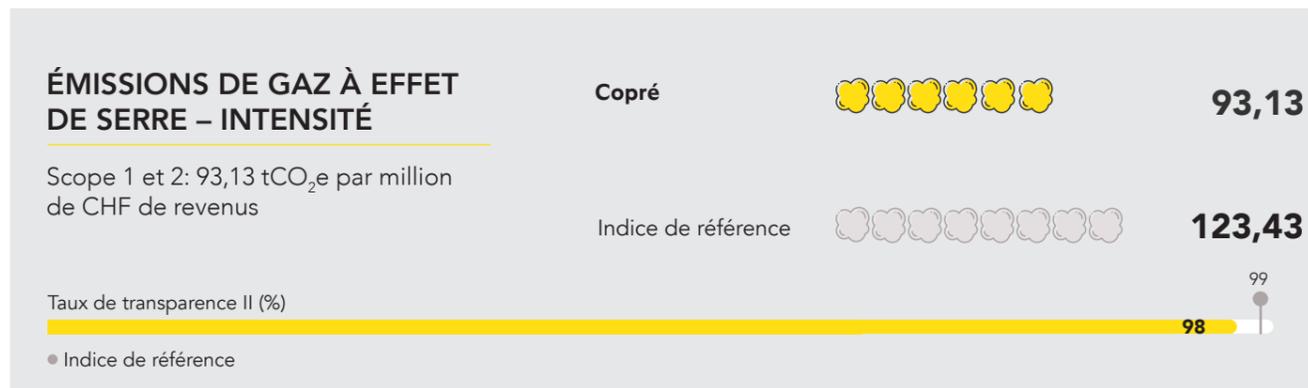
- Note 1** Les données relatives aux projets en cours sont des projections de performance énergétique après travaux. Leur exactitude ne peut donc pas être garantie. Certaines données de projets en cours ne sont pas incluses car elles sont encore en cours d'analyse par les experts thermiques.
- Note 2** L'exactitude des données fournies par Signa-Terre ne peut pas être confirmée. Des incohérences ont été identifiées et les valeurs IDC et CO₂ sont estimées en utilisant les données les plus défavorables fournies par Signa-Terre pour les années 2020, 2021 et 2022 (scénario « worst-case »). En outre, les informations pour 5 actifs n'ont pas encore été renseignées par Signa-Terre.

Actions et obligations d'entreprise cotées

Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles de nos actions et obligations d'entreprise sont présentées ci-après de manière agrégée.

Ces deux classes d'actifs génèrent au total 93,13 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de revenus (intensité) ou 37,47 tonnes par million de capital investi (empreinte carbone), calculées sur la base des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2).

Le terme «équivalent de dioxyde de carbone» est utilisé pour exprimer dans une unité de mesure unique les différents gaz qui contribuent à l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO₂). Cela nous permet de mieux comparer l'impact de ces gaz sur le réchauffement de la planète.

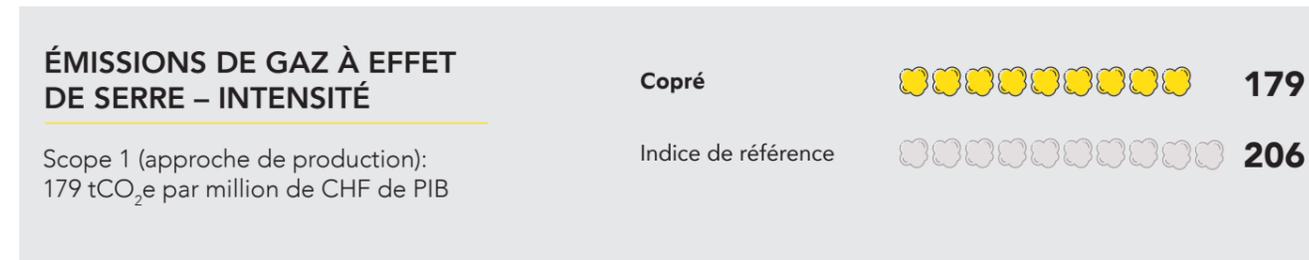


Emprunts d'État

Les émissions de gaz à effet de serre des emprunts d'État sont présentées ci-après de manière agrégée.

Le calcul a été effectué en utilisant l'approche basée sur la production (approche de production), qui indique les émissions mesurées à l'aune du PIB corrigé du pouvoir d'achat. Dans le cas des émetteurs infranationaux (p. ex. cantons ou communes) pour lesquels aucune donnée n'était disponible, les émissions de l'État concerné ont été utilisées comme valeurs approximatives.

Nos investissements en emprunts d'État génèrent au total 179 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de produit intérieur brut ou PIB (intensité des émissions de gaz à effet de serre).



Des indicateurs sont disponibles pour 100% des placements couverts en emprunts d'État.



Immobilier en Suisse

Des énergies renouvelables sont utilisées pour 16% de nos biens immobiliers en Suisse. La consommation totale d'énergie par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (besoin en énergie ou intensité énergétique) s'élève à 100 kWh et la production totale de CO₂ à 23 kilogrammes (intensité de CO₂).

Le calcul des indicateurs se fonde sur les bases méthodologiques de la Real Estate Investment Data Association (REIDA), qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des données relatives au marché immobilier.

MIX ÉNERGÉTIQUE

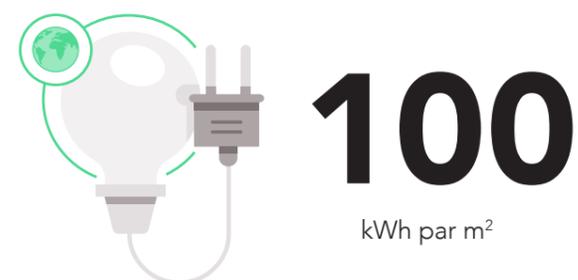
ÉNERGIE RENOUVELABLE



ÉNERGIE CONVENTIONNELLE



INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE



INTENSITÉ DE CO₂ PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE



Des indicateurs sont disponibles pour 100% de nos placements.

100

Transparence

Couverture et disponibilité des indicateurs

Les bases de données des indicateurs ESG ne sont globalement pas encore abouties. Nous souhaitons donc indiquer ci-après pour quelle partie de notre fortune des indicateurs ESG étaient disponibles lors de l'établissement du présent rapport.

Nous nous appuyons sur les normes de l'ASIP en matière de reporting ESG qui recommandent de mentionner des indicateurs ESG pour les emprunts d'État, les actions cotées en Bourse, les obligations d'entreprise et l'immobilier suisse. En ce qui concerne les autres

catégories de placement, comme le private equity, les infrastructures ou les hedge funds, les données ESG actuellement disponibles sont encore insuffisantes et ne couvrent donc pas ces classes d'actifs. Celles-ci pourront éventuellement être intégrées dans le rapport dès que la base de données le permettra.

Le taux de transparence I (taux de couverture) indique quel pourcentage de la fortune totale est couverte par le présent rapport sur la durabilité et s'élève à 70%.

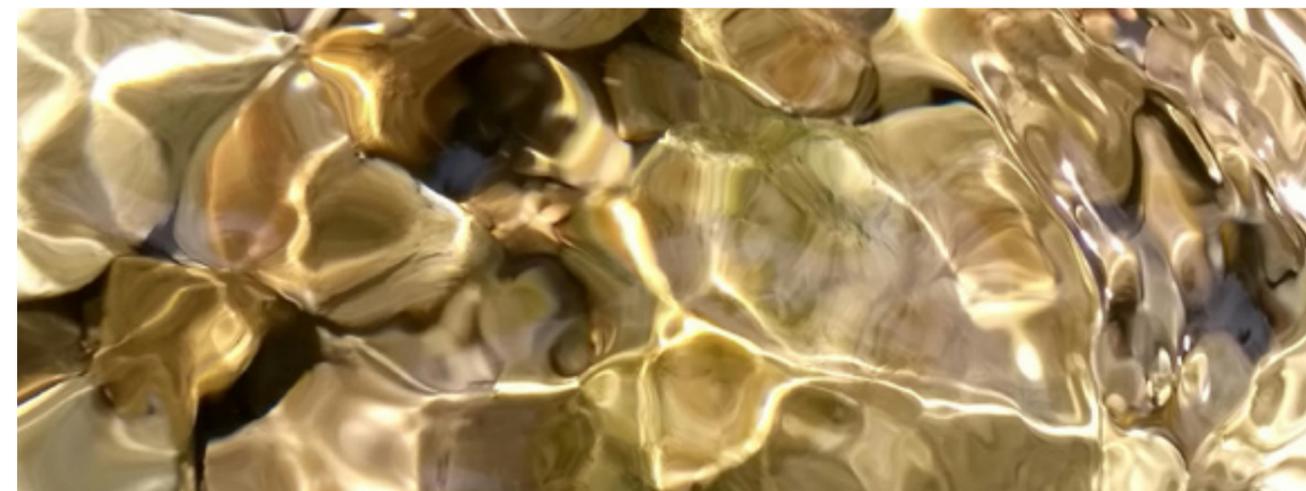
Taux de transparence I

70%

Le taux de transparence II se réfère aux indicateurs (p. ex. intensité des gaz à effet de serre) mentionnés pour les différentes catégories de placement couvertes (p. ex. emprunts d'État). Il indique pour quelle partie des actifs des données correspondantes sont disponibles pour le calcul

des indicateurs.

Le taux de transparence II est mentionné séparément pour chaque indicateur et peut être consulté à la page du présent rapport.



Sources de données

Les données et les indicateurs ESG proviennent de différentes sources, en particulier de nos gestionnaires de fortune, des dépositaires globaux et des fournisseurs de données ESG spécialisés. Les données climatiques relatives aux actions, aux obligations d'entreprise et aux emprunts d'État y compris le taux de transparence de ces placements, ont été fournies par Clarity AI.

Nous mettons tout en œuvre afin d'améliorer la transparence et l'intégration des indicateurs ESG dans

notre portefeuille global et d'exploiter de nouvelles sources de données. À cet égard, nous accordons une grande importance à la fiabilité et à l'actualité des informations.

Les indicateurs ESG mis à disposition se basent sur l'univers de données disponible. Ce rapport peut contenir des indicateurs qui n'ont pas été calculés pour la fin de la période sous revue.

Évolution

Le rapport de durabilité 2024 a été établi selon la version 1.1 des normes de reporting ESG de l'ASIP. Celle-ci recommande, par rapport à la version appliquée pour 2023, une nouvelle méthode de calcul de l'exposition au charbon et aux combustibles fossiles ainsi que de l'intensité de CO₂ des emprunts d'État. Par conséquent, les valeurs de ces trois indicateurs pour 2023 et 2024 ne peuvent pas être comparées directement.

Évaluation des progrès

TAUX DE TRANSPARENCE I

	2023	2024
Taux de transparence I (taux de couverture) (%)	94	70

En 2023, nous avons présenté les chiffres de l'immobilier pour l'ensemble du portefeuille immobilier. Cette année, cependant, nous n'avons inclus que les chiffres pour les investissements immobiliers suisses. Cela conduit à un taux de transparence plus faible.

CLIMAT

ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

	2023	2024
Émissions de gaz à effet de serre - intensité (tCO ₂ e par million de CHF de revenus)	101,58	93,13
Taux de transparence II (%)	-	98
Émissions de gaz à effet de serre - empreinte carbone (tCO ₂ e par million de CHF de capital investi)	50,77	37,47
Taux de transparence II (%)	-	98
Exposition au charbon (%)	1	7
Exposition à d'autres combustibles fossiles (%)	6	17

EMPRUNTS D'ÉTAT

	2023	2024
Émissions de gaz à effet de serre - intensité (tCO ₂ e par million de CHF de PIB)	259,40	179
Taux de transparence II (%)	96	100

IMMOBILIER EN SUISSE

	2023	2024
Intensité énergétique (kWh par m ²)	112	100
Intensité de CO₂ (CO ₂ par m ²)	24	23
Taux de transparence II (%)	100	100
Mix énergétique énergie renouvelable / conventionnelle (%)	25 / 75	16 / 84

Rétrospective et perspectives

RÉTROSPECTIVE

Plusieurs gestionnaires avec lesquels nous travaillons sont devenus plus transparents dans leur communication ESG. Lors de la sélection de nouveaux gérants, nous nous sommes assurés d'obtenir l'engagement et la transparence nécessaire.

PERSPECTIVES

Les rénovations énergétiques de notre parc immobilier continuent, en particulier un grand projet de rénovations de 7 immeubles en ville de Bâle.



Glossaire

Alignement climatique

Alignement climatique signifie qu'une entreprise ou un institut organise ses activités de manière à contribuer à la protection du climat à travers diverses mesures, p. ex. en réduisant les émissions de CO₂, en utilisant des énergies renouvelables ou en investissant dans des technologies respectueuses du climat.

Best in class/Screening positif

Approche consistant à comparer les caractéristiques ESG d'une entreprise avec celles des concurrents. Une valeur seuil est fixée qu'il s'agit de dépasser pour être considéré comme durable au sein du groupe de comparaison.

CO₂

CO₂ est le symbole chimique de la molécule de dioxyde de carbone, ou gaz carbonique, composée de carbone et d'oxygène. C'est l'un des principaux gaz à effet de serre. La combustion de charbon, de pétrole ou de gaz naturel dans l'industrie ou pour le chauffage libère des quantités excessives de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qui contribue au réchauffement climatique

CO₂e

CO₂e signifie équivalent CO₂ ou équivalent dioxyde de carbone. Cette unité de mesure permet de comparer les conséquences sur le climat de tous les gaz à effet de serre.

Décarbonation (ou décarbonisation)

Abandon des énergies fossiles au profit des énergies non génératrices de carbone et des sources d'énergies renouvelables.

Émissions scope 1

Émissions directes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions des véhicules d'une entreprise.

Émissions scope 2

Émissions indirectes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions de la consommation d'électricité d'une entreprise.

Émissions scope 3

Émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui influent indirectement sur la chaîne d'approvisionnement de ce dernier. Il s'agit par exemple des émissions générées par les employés pour se rendre au travail ou par le transport de marchandises achetées pour la production de biens.

Empreinte carbone

Total des émissions de gaz à effet de serre produites par un pays, une entreprise ou un produit. L'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF investis (t CO₂ e/mio. CHF de capital investi). Elle correspond à la somme des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'un investisseur par million de CHF investis.

Engagement

Dialogue avec les entreprises dans le but d'influer sur leur politique et leurs principes de durabilité. L'objectif est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise dans laquelle des investissements sont effectués.

ESG

L'acronyme ESG fait référence à l'environnement

(Environmental), à la société (Social) et à la gouvernance d'entreprise (Governance). Les investisseurs prennent en compte les critères ESG lors de l'analyse des titres afin d'évaluer l'impact social, écologique et éthique d'un investissement dans une entreprise ou un État.

Exclusion/Screening négatif

Exclusion d'entreprises, de pays ou d'émetteurs de l'univers de placement en raison d'activités incompatibles avec les valeurs de l'investisseur ou contraires aux normes ESG internationales. Les critères d'exclusion peuvent concerner des catégories de produits (p. ex. armes, tabac), des activités (p. ex. expérimentation animale) ou des pratiques commerciales (p. ex. violation des droits de l'homme, corruption).

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES), comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou le gaz hilarant (N₂O), sont des gaz à l'état de traces qui contribuent à l'effet de serre de la Terre. Ils absorbent une partie des rayons solaires émis par la surface terrestre, qui seraient sinon rejetés dans l'espace, et assurent ainsi un climat tempéré. L'effet de serre amplifié par les activités humaines entraîne un réchauffement excessif de la planète.

Indice de référence

Un indice de référence (benchmark, en anglais) mesure la performance d'une classe d'actifs ou d'un marché donné. Des indices de référence sont utilisés afin d'évaluer et de comparer l'évolution de la valeur ou la performance ESG d'un portefeuille. L'indice de référence utilisé dans le présent rapport a été composé sur la base de l'allocation de placement neutre et reflète la stratégie de placement de notre institution de prévoyance.

Intégration ESG

En plus des indicateurs financiers, des facteurs ESG sont pris en considération dans le processus de placement. Cela signifie que l'engagement écologique et social ainsi que la gouvernance d'une entreprise sont également évalués.

Intensité CO₂

Quantité de CO₂ produite par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes de CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des tonnes de CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays) ou des kilogrammes de CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité CO₂ correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de CO₂.

Bien que le terme «intensité CO₂» se réfère spécifiquement au CO₂, il est souvent utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», qui regroupe tous les gaz à effet de serre. Dans ce cas, il se réfère aux équivalents CO₂.

Intensité de gaz à effet de serre

Quantité de gaz à effet de serre par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des kilogrammes d'équivalent CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles) ou des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité de gaz à effet de serre correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à

forte intensité de gaz à effet de serre.

Le terme «intensité CO₂» est parfois utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», le terme «intensité» se référant ici aux équivalents CO₂.

Intensité énergétique

L'intensité énergétique correspond aux besoins énergétiques d'un immeuble et permet de mesurer la quantité d'énergie nécessaire.

Investissement à impact

Investissements qui, en plus d'un rendement financier, visent à obtenir un impact positif et mesurable sur la société et l'environnement.

Mix énergétique

Le mix énergétique désigne la composition des sources d'énergie qu'un immeuble utilise pour produire de l'énergie. Il peut être composé de différentes sources, telles que les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) et l'énergie nucléaire.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux sont des apports constitués par plusieurs investisseurs et versés dans un fonds commun. L'argent est géré par un gestionnaire de fonds et investi dans différents titres, tels que des actions, des obligations ou des valeurs immobilières.

Placements thématiques

Les placements thématiques sont des investissements effectués dans des entreprises ou des fonds qui se concentrent sur des thèmes de durabilité spécifiques, tels que la technologie, les énergies renouvelables, l'électromobilité, ou sur des thèmes de croissance à long terme, comme le recyclage.

Stewardship/décisions responsables

Allocation, gestion et surveillance responsables du capital afin de créer de la valeur à long terme pour les bénéficiaires.

Taux de transparence I (taux de couverture)

Pourcentage de placements mesuré à l'aune de la valeur des placements qui est couvert par le présent rapport, conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG. Cette part comprend des placements dans des emprunts d'État, des actions cotées en Bourse, des obligations d'entreprise et des emprunts convertibles ainsi que dans l'immobilier en Suisse. Le rapport ne couvre par exemple pas les investissements en private equity, en infrastructures ou dans d'autres catégories de placement pour lesquelles les données ESG sont encore insuffisantes.

Taux de transparence II

Pourcentage de placements couverts mesuré à l'aune de la valeur des placements, pour lequel des données sont disponibles pour le calcul des indicateurs ESG. Le taux de transparence se réfère uniquement aux catégories de placement (à savoir emprunts d'État, actions cotées en Bourse, obligations d'entreprise, emprunts convertibles et immobilier suisse) qui sont couvertes par le présent rapport conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG.

Trajectoire de réduction du CO₂

Évolution planifiée dans le temps de la réduction de CO₂ jusqu'à une valeur finale définie.

Zéro net

Équilibre entre la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines et la quantité éliminée de l'atmosphère.

CHIFFRES-CLÉS



Somme de bilan

6 510 Mio. CHF



Rentiers

3 374



Performance

7.46%



Entreprises affiliées

1 258



Assurés actifs

27 657



Intérêts distribués en 2024

5.50%



Réserve de fluctuation de valeur constituée

55%



Degré de couverture

107.26%



Moyenne de la performance sur 10 ans

3.93%



Risque du portefeuille (volatilité)

4.34%



Moyenne du taux d'intérêt rémunérateur sur 10 ans

2.725%



Frais d'administration par assuré

203 CHF



Taux d'intérêt technique

2.25%



Frais de gestion de fortune

0.72%



Taux de transparence

99.4%

PARTIE 2

COMPTES ANNUELS



COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN

ACTIF	NOTE	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
PLACEMENTS		6 487 459 715	5 707 134 434
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.4	369 811 479	492 456 343
Obligations	6.4	1 017 191 323	776 837 855
Hypothèques	6.4	129 124 983	72 306 896
Actions	6.4	2 316 392 160	1 775 625 098
Placements alternatifs	6.4	1 025 057 601	817 866 907
Infrastructures	6.4	331 689 120	286 133 265
Immobiliers	6.4	1 251 375 869	1 440 725 323
Créances de cotisations des employeurs	6.15	46 817 180	45 182 748
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	7.2	22 050 653	19 644 393
TOTAL DE L'ACTIF		6 509 510 368	5 726 778 827
PASSIF			
ENGAGEMENTS		246 340 675	158 038 019
Prestations de libre passage et rentes		243 717 533	145 887 173
Dettes de cotisations des employeurs	6.15	773 513	667 926
Dettes liées aux biens acquis en viager	9.6	–	8 513 325
Banques/Assurances		1 849 629	2 969 595
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	7.3	19 157 699	21 066 539
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION	6.15	37 867 146	18 945 711
PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.4	276 000	322 000
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		5 786 055 361	5 302 255 262
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	4 532 326 050	4 128 205 928
Capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	1 199 464 597	1 115 198 957
Provisions techniques	5.6	54 264 714	58 850 377
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	419 813 488	226 151 298
CAPITAL DE LA FONDATION/FONDS LIBRES/DÉCOUVERT		–	–
Situation en début de période		–	–
Excédent des produits (+)/charges (–)		–	–
TOTAL DU PASSIF		6 509 510 368	5 726 778 827

COMPTE D'EXPLOITATION

		2024	2023
	NOTE	CHF	CHF
COTISATIONS, APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		558 998 999	494 444 443
Cotisations des salariés	7.1	164 326 389	147 401 170
Cotisations des employeurs	7.1	268 086 831	243 862 779
Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.15	-1 947 080	-1 376 455
Primes uniques et rachats		107 572 724	104 169 129
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	6.15	20 868 514	344 068
Subsides du fonds de garantie		91 621	43 751
PRESTATIONS D'ENTRÉE		486 098 792	1 012 674 550
Apports de libre passage		467 258 143	931 262 323
Attributions en cas de reprises d'assurés :			
aux réserves mathématiques et provisions techniques		8 138 929	68 937 341
aux fonds libres des affiliés	5.6	215 805	29 365
à la réserve de cotisations de l'employeur	6.15	-	4 870 589
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		10 485 915	7 574 932
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 045 097 791	1 507 118 993
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-184 843 391	-170 063 163
Rentes de vieillesse		-70 406 069	-64 756 048
Rentes de conjoints et survivants		-8 865 769	-7 997 611
Rentes d'invalidité		-10 117 439	-8 855 735
Libération service cotisations		-7 130 465	-5 551 616
Prestations en capital à la retraite		-82 679 538	-75 162 765
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-5 644 111	-7 739 388
PRESTATIONS DE SORTIE		-581 441 978	-450 874 790
Prestations de libre passage en cas de sortie		-546 315 485	-422 440 205
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-975 477	-111 534
Versements anticipés pour l'EPL/divorce		-34 151 016	-28 323 050
DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-766 285 368	-620 937 953

		2024	2023
	NOTE	CHF	CHF
CONSTITUTION (+) DE CAPITAUX DE PREVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES, RESERVE DE COTISATIONS EMPLOYEURS		-502 721 533	-876 010 148
Constitution (+) de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-188 693 521	-793 927 066
Constitution (+) de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-84 265 640	-58 799 855
Dissolution (-) de provisions techniques	5.6	4 585 663	62 653 104
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-215 426 601	-82 098 128
Constitution (+) de la réserve de cotisations des employeurs	6.15	-18 921 435	-3 838 202
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		19 725 797	16 647 939
Prestations d'assurance		19 725 797	16 647 939
CHARGES D'ASSURANCE		-29 030 374	-23 114 523
Prime d'assurance :		-22 854 453	-21 005 007
dont prime risque		-21 254 642	-19 534 657
dont prime pour frais de gestion		-1 599 812	-1 470 351
Apports uniques aux assurances		-4 384 770	-591 674
Cotisations au fonds de garantie		1 791 151	-1 517 842
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-233 213 688	3 704 309

		2024	2023
	NOTE	CHF	CHF
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		438 250 813	172 588 194
Résultat liquidités et placements sur le marché monétaire	6.10	-46 911 832	32 899 518
Résultat obligations	6.10	25 786 909	26 816 300
Résultat hypothèques	6.10	7 017 278	3 845 634
Résultat actions	6.10	259 007 419	132 892 129
Résultat placements alternatifs	6.10	139 779 250	21 178 976
Résultat infrastructures	6.10	41 316 974	-5 669 359
Résultat immobiliers	6.10	59 399 347	-3 728 261
Frais de gestion de la fortune	6.13	-46 302 535	-35 593 096
Rétrocessions	6.9	526 566	1 167 965
Intérêts sur prestations de libre passage	6.10	-1 368 563	-1 221 612
DISSOLUTION (-) DE PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.4	46 000	46 000
AUTRES PRODUITS		216 660	2 567 486
AUTRES FRAIS		-64 244	-102 874
FRAIS D'ADMINISTRATION	7.5	-6 296 412	-5 742 020
Administration générale		-6 072 174	-5 548 935
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-194 983	-158 362
Autorité de surveillance		-29 255	-34 722
FRAIS DE COMMERCIALISATION	7.6	-5 276 939	-5 878 666
Commercialisation		-1 208 701	-1 119 942
Marketing et publicité		-259 698	-213 037
Courtage		-3 808 540	-4 545 687
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		193 662 190	167 182 429
CONSTITUTION (-) DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	-193 662 190	-167 182 429
EXCÉDENT DES PRODUITS (+)/CHARGES (-)		-	-

1

BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance – COPRE (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation commune semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de toute entreprise affiliée contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Acte de fondation	Entré en vigueur au 10.12.2024
Règlement de prévoyance	Entré en vigueur au 01.01.2024
Règlement d'organisation	Entré en vigueur au 01.12.2023
Règlement de placement	Entré en vigueur au 01.12.2024
Règlement du système de contrôle interne	Entré en vigueur au 01.01.2024
Règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle	Entré en vigueur au 31.12.2023
Règlement de liquidation partielle	Applicable aux liquidations partielles dès le 01.07.2020

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués, l'organe de révision et l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

PRÉNOM, NOM	FONCTION	MANDAT	REPRÉSENTATION
Claude Roch	Membre, Président	2022 à 2026	Assurés
Kathlen Overeem	Membre, Vice-Présidente	2023 à 2027	Assurés
Mario Izzo	Membre	2023 à 2027	Assurés
Daniel Hofstetter	Membre	2022 à 2026	Employeur
Marcel Burger	Membre	2020 à 06.2024	Employeur
Leila Hawa	Membre	2021 à 2025	Employeur
Damien Lachenal	Membre	06.2024 à 2028	Employeur

La Direction générale de la Fondation est assurée par Monsieur Pascal Kuchen, Directeur général et Madame Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe.

Le Comité de direction est composé du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, du Directeur des investissements (Monsieur Jean-Bernard Georges) et du Directeur commercial (Monsieur Loïc Perroud).

Tous les membres du Conseil de fondation et du Comité de direction ont la signature collective à 2.

1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle :	M. Stéphane Riesen, expert exécutant Pittet Associés SA, Lausanne, co-contractant
Organe de révision :	PricewaterhouseCoopers SA, Genève
Autorité de surveillance :	ASFIP Genève, n° de registre GE-1118

1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2024	2023
Employeurs affiliés au 31.12. de l'exercice précédent	1 208	1 157
Entrées	166	137
Sorties	-116	-86
EMPLOYEURS AFFILIÉS AU 31.12.	1 258	1 208

2

MEMBRES ACTIFS
ET RENTIERS

2.1 MEMBRES ACTIFS

	2024	2023
Membres actifs au 31.12. de l'exercice précédent	26 763	21 465
Entrées	7 349	11 939
Départs à la retraite, décès, invalidité	-433	-365
Sorties	-6 022	-6 276
MEMBRES ACTIFS AU 31.12.	27 657	26 763

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	2024	2023
Rentiers au 31.12. de l'exercice précédent	3 142	2 838
Entrées et reprises d'effectifs de rentiers	399	505
Départs, décès et fins de droit	-167	-201
RENTIERS AU 31.12.	3 374	3 142

	31.12.2024	31.12.2023
RÉPARTITION PAR TYPES DE RENTES		
Rentes de vieillesse	2 350	2 207
Rentes d'enfants de retraités	80	68
Rentes d'invalidité	387	350
Rentes d'enfants d'invalides	122	119
Rentes de conjoints et survivants	374	354
Rentes d'orphelins	61	44
RENTIERS AU 31.12.*	3 374	3 142

* dont 619 bénéficiaires pour lesquels la rente est réassurée au 31.12.2024 (31.12.2023 : 581)

3

NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

La Collective de Prévoyance – COPRE est une fondation de prévoyance avec plusieurs oeuvres de prévoyance. Elle applique un régime en primauté des cotisations. La Fondation a élaboré un règlement de prévoyance décrivant dans le détail ses prestations. Celui-ci est commun à toutes les entreprises affiliées. Le plan de prévoyance définit les prestations assurées choisies par l'entreprise affiliée. Celui-ci est propre à chaque affiliation.

3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement est régi par le règlement de prévoyance. La composition et le montant des cotisations varient d'une entreprise affiliée à l'autre et sont définis dans les plans de prévoyance.

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 16 janvier 2025, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2025.

4

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et sont présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.91, EUR 0.94 et GBP 1.14. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.
Immobilier direct en Suisse	Les biens immobiliers en direct en Suisse sont évalués à leur valeur de rendement, qui repose sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif à la date du bouclage. Le taux de capitalisation de chaque bien est fixé en fonction de facteurs reconnus par les évaluateurs agréés et les experts immobiliers, à savoir la localisation, le niveau d'entretien et le taux de vacance. Le parc immobilier est divisé en quatre régions majeures soit: «Arc lémanique», «Reste de la Suisse romande», «Suisse alémanique» et «Primes» (pour les immeubles détenus dans les villes de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne). Notre méthode d'évaluation des immeubles est décrite à l'annexe 5 de notre règlement de placement. Les taux de capitalisation au 31 décembre 2024 se situent entre 3.0% et 9.2%.
Autres actifs	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.
Immobilisations corporelles et incorporelles	Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licences informatiques saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Dès 2024, la classe d'actifs «Opérations de change» est présentée dans le poste «Liquidités et placements sur le marché monétaire».

À des fins de comparaison, les chiffres 2023 ont été adaptés.

5

COUVERTURE DES RISQUES RÈGLES TECHNIQUES DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

En 2024, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète et congruente des risques décès et invalidité auprès de elipsLife AG jusqu'au 31 décembre 2025. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire.

5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs auprès des quatre assureurs suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
elipsLife	82 388 737	58 578 523
Zurich Insurance*	35 679 522	37 707 546
Bâloise Assurances*	11 613 240	12 620 612
SwissLife*	47 917	195 019
ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE	129 729 416	109 101 700

* découlent d'anciens contrats d'assurance

5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2024	2023
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	4 128 205 927	3 252 180 734
Corrections rétroactives	-1 639 299	-1 011 693
Bonifications d'épargne	381 008 649	345 613 253
Primes uniques et rachats	107 572 724	104 312 132
Apports de libre passage	480 262 143	921 869 462
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	10 485 915	7 574 932
Prestations de libre passage en cas de sortie	-556 235 360	-385 666 793
Versements anticipés pour EPL/divorce	-34 091 450	-28 112 774
Transferts dans les capitaux de prévoyance des invalides	-11 280 692	-5 071 669
Dissolutions dues aux retraites et décès	-187 231 900	-165 562 128
Rémunération du capital épargne des actifs	215 426 601	82 098 128
Dissolution (-) de la provision pour art. 17 LFLP	-157 208	-17 657
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS AU 31.12.	4 532 326 050	4 128 205 927

Pour les assurés présents au 31 décembre 2024, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31 décembre 2024, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 5.5% (2.25% en 2023). La rémunération des capitaux de prévoyance respecte entièrement les dispositions de l'art. 46 OPP2.

Pour les assurés sortis durant l'année 2024, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral, sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP (COMPTES TÉMOINS)	1 473 523 530	1 382 085 856
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.25%	1%

5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	2024	2023
	CHF	CHF
ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES		
Solde au 01.01.	61 540 323	56 852 591
Corrections rétroactives	1 622 318	257 443
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs	11 280 692	5 071 669
Bonifications d'épargne	3 903 321	3 158 333
Apports de libre passage	1 431 783	4 255 815
Versements anticipés pour EPL/divorce	-59 565	-210 276
Dissolution des capitaux de prévoyance	-12 869 499	-9 211 439
Rémunération des capitaux de prévoyance	3 809 845	1 369 661
Dissolution (-) de la provision pour art. 17 LFLP	-12 568	-3 473
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES AU 31.12.	70 646 650	61 540 323
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RETRAITÉS		
Solde au 01.01.	957 476 633	890 591 580
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs/invalides	106 318 957	92 046 650
Apports de RM pour retraités de nouvelles entreprises affiliées	4 647 706	59 664 422
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-38 160 191	-84 826 019
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RETRAITÉS AU 31.12.	1 030 283 105	957 476 633

	2024	2023
	CHF	CHF
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RENTES PONT AVS		
Solde au 01.01.	519 163	590 599
Apports de RM rentes pont AVS de nouvelles entreprises affiliées	354 175	-
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-179 451	-71 436
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RENTES PONT AVS AU 31.12.	693 887	519 163
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR INVALIDES		
Solde au 01.01.	26 629 816	33 605 637
Apports de RM invalides de nouvelles entreprises affiliées	1 546 689	4 713 045
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-2 722 229	-11 688 866
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR INVALIDES AU 31.12.	25 454 276	26 629 816
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS		
Solde au 01.01.	69 033 022	74 758 695
Apports de RM conjoints et survivants de nouvelles sociétés affiliées	1 590 359	4 501 074
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	1 763 298	-10 226 747
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS AU 31.12.	72 386 679	69 033 022
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES RENTIERS AU 31.12.	1 199 464 597	1 115 198 957

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	2024	2023
	CHF	CHF
PROVISION DE LONGÉVITÉ		
Solde au 01.01.	15 735 000	9 949 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	6 730 000	5 786 000
PROVISION DE LONGÉVITÉ AU 31.12.	22 465 000	15 735 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL		
Solde au 01.01.	35 928 000	74 329 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-10 811 000	-38 401 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL AU 31.12.	25 117 000	35 928 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES		
Solde au 01.01.	375 000	420 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	65 000	-45 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES AU 31.12.	440 000	375 000
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	839 115	863 417
Transfert dans les fonds libres des affiliés	-	-75 000
Transfert depuis les fonds libres des affiliés	-	4 938
Constitution (+) de provision technique spéciale des affiliés	-	58 800
Dissolution (-) de provision technique spéciale des affiliés	-174 944	-13 040
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS AU 31.12.	664 171	839 115
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	5 973 262	35 942 064
Transfert depuis la provision technique spéciale des affiliés	-	75 000
Transfert dans la provision technique spéciale des affiliés	-	-4 938
Apport de fonds libres des affiliés	12 287	-
Apport des fonds libres des affiliés en cas de reprise d'assurés	215 805	29 365
Dissolution (-) des fonds libres des affiliés	-622 812	-30 068 228
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS AU 31.12.	5 578 542	5 973 262
PROVISIONS TECHNIQUES AU 31.12.	54 264 714	58 850 377

Selon le règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle, la provision de longévité (ou provision pour changement de tables actuarielles) correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'année de projection des tables actuarielles appliquées (sans tenir compte des capitaux épargne des assurés invalides temporaires et sans les rentes d'enfants). Au 31 décembre 2024, le montant de la provision de longévité correspond à 2.0% des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année de projections des tables appliquées étant 2020.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de couvrir le coût lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse à la retraite. Ce coût correspond à la partie de la réserve mathématique de la rente non financée par l'avoir de la vieillesse accumulé. L'objectif de cette provision a été déterminé par les soins de l'expert agréé sur la base des assurés actifs et des invalides temporaires atteignant l'âge réglementaire de la retraite au cours des cinq prochaines années et en tenant compte d'une proportion de prise de retraite sous forme de capital de 35%.

La provision pour fluctuation des risques est constituée pour couvrir les coûts qui ne sont pas couverts par la réassurance congruente retenue par la Fondation depuis le 1^{er} janvier 2015. Au 31 décembre 2024, la provision pour fluctuation des risques se compose d'un montant de CHF 440 000 pour les éventuels coûts non-réassurés relatifs aux rentes d'invalidité en cours à fin 2024.

La provision technique spéciale des affiliés se compose de CHF 500 000 concernant la reprise de deux invalides, pour un affilié, dont les cas ne sont pas encore réglés et de CHF 164 171 relatifs à un affilié pour le préfinancement de rentes pont-AVS.

Les fonds libres des affiliés correspondent au montant total des fonds libres des entreprises affiliées qui n'ont pas encore été affectés.

5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2024, dont les conclusions sont les suivantes :

En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 107.3%, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates. Les caractéristiques de la Fondation nous permettent de recommander de maintenir le taux d'intérêt technique à 2.25%.
- Les provisions techniques constituées à fin 2024 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises par la Fondation (conclusion d'un contrat de réassurance congruente des risques invalidité et décès auprès de elipsLife) concernant la couverture des risques d'invalidité et de décès sont suffisantes. Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeurs est jugé comme étant approprié.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation, du niveau de performance attendue, du taux d'intérêt technique appliqué et du plan de prévoyance en vigueur. En outre, les cotisations encaissées permettent actuellement de financer l'entier des pertes sur retraites.

5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Dans sa séance du 7 novembre 2024, le Conseil de fondation a décidé de maintenir pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers (avec et sans employeur) et des provisions techniques, les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) avec un taux d'intérêt technique de 2.25%.

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	4 532 326 050	4 128 205 928
Capitaux de prévoyance des rentiers	1 199 464 597	1 115 198 957
Provisions techniques	54 264 714	58 850 377
CAPITAL DE PRÉVOYANCE NÉCESSAIRE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (CP)	5 786 055 361	5 302 255 262
Total actif du bilan	6 509 510 368	5 726 778 827
./. Engagements et compte de régularisation passif	-265 498 374	-179 104 557
./. Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation	-37 867 146	-18 945 711
./. Provisions non-techniques	-276 000	-322 000
FORTUNE DE PRÉVOYANCE DISPONIBLE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (FP)	6 205 868 848	5 528 406 560
DEGRÉ DE COUVERTURE (FP/CP)	107.26%	104.27%

6

EXPLICATIONS RELATIVES
AUX PLACEMENTS
ET AU RÉSULTAT NET
DES PLACEMENTS6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS
EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT
DE PLACEMENT

DÉPOSITAIRES DE TITRES

La fortune de la Fondation est déposée auprès de Credit Suisse AG (membre du groupe UBS), à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Astatine Investment Partners Ltd, Caisse d'Épargne de Nyon, New York Life Investors, Edmond de Rothschild Luxembourg, IFM Investors Pty Ltd, Citco Fund Services Luxembourg.

GESTIONNAIRES DE FORTUNE MOBILIÈRE

TYPE D'AGRÈMENT

Abrdn plc. Luxembourg	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
Astatine Capital Partners	FCA (Financial Conduct Authority UK) / SEC (United States Securities and Exchange Commission)
Bâloise Asset Management	FINMA
Banque cantonale de Zurich	FINMA
Blackrock Ltd	FCA (Financial Conduct Authority UK)
Credit Suisse AG (Global custodian) (membre du groupe UBS)	FINMA
Decalia SA	FINMA
Edmond de Rothschild Asset Management Sàrl, Luxembourg	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
Invesco Capital Management LLC	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
J. Safra Sarasin SA	FINMA
Kepler Cheuvreux (Suisse) S.A.	FINMA
L1 Digital AG	FINMA
Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	FINMA
Macquarie Infrastructure and Real Assets Ltd.	FCA (Financial Conduct Authority UK)
New York Life Investors LLC	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
OLZ AG	FINMA
Partners Group AG	FINMA
Pictet Asset Management (Europe) SA, Luxembourg	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
Pictet Asset Management SA	FINMA
Portfolio Advisors LLC	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
Rothschild & Co Bank AG	FINMA
Rothschild & Co Investment Managers	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
Threestone Capital Management SA	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
UBS AG	FINMA
Unigestion SA	FINMA
Vontobel SA	FINMA
William Blair & Co.	SEC (United States Securities and Exchange Commission)

GESTIONNAIRES DE FORTUNE IMMOBILIÈRE

TYPE D'AGRÈMENT

Fondation AFIAA	CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle)
GEFISWISS SA	FINMA

GESTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

CBRE (Geneva) SA

ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Gérofinance – Régie du Rhône, Genève

PRIVERA AG, Gümmlingen

COMMISSION DE PLACEMENT	FONCTION
Mario Izzo	Membre, Président
Leila Hawa	Membre
Pascal Kuchen	Membre
Jean-Bernard Georges	Membre

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2)

La Fondation choisit, gère et contrôle soigneusement les placements qu'elle opère. Selon le règlement de placement, la Fondation gère sa fortune de manière à garantir la sécurité et la répartition des risques. Le Conseil de fondation veille à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tient compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

Le respect de l'article 50 al. 1 à 3 OPP2 pouvant être établi de façon concluante, la Fondation a fait usage, comme son règlement de placement le prévoit, de la liberté d'étendre les possibilités de placement selon l'article 50 al. 4 let. c OPP2. Au 31 décembre 2024, les extensions ont été utilisées pour les placements alternatifs et les placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change.

6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

Le niveau cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans l'année à venir soit inférieure à 2.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon-temps d'une année.

Au 31 décembre 2024, ce niveau cible correspond à 13.2% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2024, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 55%.

	2024	2023
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	226 151 297	58 968 868
Constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	193 662 190	167 182 429
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR AU 31.12.	419 813 488	226 151 297
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	763 759 308	699 897 695
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-343 945 820	-473 746 396

6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
PLACEMENTS À REVENU FIXE	1 516 127 785	23.3	19	6-78	1 341 601 094	23.4
Liquidités et placements sur le marché monétaire	369 811 479	5.7	2	0-47	492 456 343	8.6
dont Opérations de change	-25 239 694				22 830 167	
Obligations	1 017 191 323				776 837 855	
Obligations en CHF	721 661 481	11.1	11	4-19	474 188 543	8.3
Obligations en MET	295 529 842	4.5	4	2-6	302 649 312	5.3
dont Obligations en MET hedgées en CHF	295 529 842				302 649 312	
Hypothèques	129 124 983				72 306 896	
Hypothèques suisses	129 124 983	2.0	2	0-6	72 306 896	1.3
ACTIONS	2 316 392 160	35.6	33	20-40	1 775 625 098	31.0
Actions en CHF	1 052 191 501	16.2	16	10-20	856 710 005	15.0
Actions en MET	1 264 200 659	19.4	17	10-20	918 915 093	16.0
PLACEMENTS ALTERNATIFS	1 025 057 601	15.7	15	7-21	817 866 907	14.3
Hedge Funds	31 167 739				13 922 694	
Private Equity	492 520 357				459 567 304	
Placements suisses non cotés	7 055 175				5 986 695	
Senior Loan Funds	67 274 594				63 785 207	
Trade Finance	13 486 338				15 699 386	
Prêt hypothécaire	-				4 431 287	
Matières premières	321 122 121				217 301 342	
Dettes privées	57 220 747				-	
Autres	35 210 530				37 172 990	
INFRASTRUCTURES	331 689 120	5.1	8	2-10	286 133 265	5.0

	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
IMMOBILIER	1 251 375 869	19.2	25	18-43	1 440 725 323	25.2
Immobilier suisse	1 003 714 009	15.4	20	15-35	1 170 840 860	20.4
Immobilier en direct	981 897 534				1 047 069 928	
Immobilier indirect*	21 641 475				–	
Immobilier en vente	175 000				96 636 841	
Immobilier acquis en viager*	–				27 134 090	
Immobilier étranger	247 661 860	3.8	5	3-8	269 884 462	4.7
Immobilier indirect	247 661 860				269 884 462	
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	46 817 180	0.7			45 182 748	0.8
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	22 050 653	0.3			19 644 393	0.3
FORTUNE TOTALE	6 509 510 368	100.0			5 726 778 827	100.0

* Nous renvoyons à la note 9.6 pour davantage de détails concernant l'évolution de cette catégorie de placements.

6.5 CONTRÔLE DES LIMITES GLOBALES MAXIMALES SELON LE RÈGLEMENT DE PLACEMENT

	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023
	Part effective	Part effective	Limites globales	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	CHF	%
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	1 261 597 091	19.4	40	951 801 291	16.6

6.6 CONTRÔLE DES LIMITES SELON L'OPP2

Au 31 décembre 2024, les limites individuelles de placements selon les articles 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2024, les limites par catégories de placements selon l'article 55 OPP2 sont respectées, à l'exception de celles fixées pour les placements alternatifs et les placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change pour lesquelles la Fondation a fait usage des extensions de placement.

	31.12.2024	31.12.2023	Limites OPP2
	Part effective	Part effective	selon l'art. 55
	%	%	%
Titres hypothécaires	2.0	1.3	50
Actions	35.6	31.0	50
Immobilier	19.2	25.2	30
dont un tiers au maximum à l'étranger	3.8	4.7	10
Placements alternatifs*	15.7	14.3	15
Placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change	32.4	28.5	30
Infrastructures	5.1	5.0	10
Placements suisses non cotés	0.1	0.1	5

* Les investissements dans les placements alternatifs sont effectués sous la forme de placements collectifs diversifiés en respect de l'article 53 al. 4 OPP2.

6.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

	Échéance	Cours à terme	31.12.2024	31.12.2024
			Valeur	Résultat non réalisé
			CHF	CHF
VENTES				
Swaps EUR/CHF – EUR 100 000 000	21.01.2025	EUR/CHF 0.931068	93 106 800	93 736 789
Swaps EUR/CHF – EUR 150 000 000	07.02.2025	EUR/CHF 0.931571	139 735 650	140 437 594
Swaps EUR/CHF – EUR 150 000 000	24.03.2025	EUR/CHF 0.928649	139 297 350	140 030 928
Swaps EUR/CHF – EUR 100 000 000	23.04.2025	EUR/CHF 0.926539	92 653 900	93 186 658
Swaps USD/CHF – USD 150 000 000	13.01.2025	USD/CHF 0.835750	125 362 500	135 830 102
Swaps USD/CHF – USD 150 000 000	10.02.2025	USD/CHF 0.846562	126 984 300	135 404 916
Swaps USD/CHF – USD 150 000 000	26.03.2025	USD/CHF 0.873245	130 986 750	134 739 958
TOTAL			848 127 250	873 366 945
				–25 239 694

Au 31 décembre 2024, les dispositions de l'article 56a OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2023, les produits dérivés ouverts (swaps sur devises) s'élevaient à CHF 22 830 167.

6.8 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2024, les engagements de capitaux ouverts s'élèvent à :

Catégorie	Devises étrangères	31.12.2024	
		Valeur en devises étrangères	CHF
Private Equity	USD	61 519 675	CHF 55 752 219
	EUR	60 199 676	CHF 56 492 683
	CHF	2 020 800	CHF 2 020 800
	GBP	5 516 417	CHF 6 261 064
Infrastructures	USD	3 387 007	CHF 3 069 475
	EUR	6 659 942	CHF 6 249 836
Dettes privées	EUR	144 061 968	CHF 135 190 920
Immobilier étranger	EUR	14 547 847	CHF 13 652 020
TOTAL		297 913 332	278 689 017

Au 31 décembre 2023, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 163 468 713.

6.9 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 526 566 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2024 (2023 : CHF 1 167 965).

6.10 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	2024	2023
	CHF	CHF
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE	-46 911 832	32 899 518
Intérêts	3 075 401	1 563 020
Dividendes	5 134 497	6 160 367
Résultat net	-55 121 730	25 176 131
dont Résultat net Opérations de change	-53 485 288	24 380 665
OBLIGATIONS	25 786 909	26 816 300
Obligations suisses	22 440 948	15 257 999
Intérêts	4 638 737	1 631 701
Résultat net	17 802 211	13 626 298
Obligations étrangères en CHF	8 473 194	4 596 255
Intérêts	2 539 337	991 549
Résultat net	5 933 857	3 604 706
Obligations étrangères en MET (hedgées en CHF)	-5 127 232	6 962 046
Intérêts	5 220 590	4 055 371
Résultat net	-10 347 822	2 906 676
HYPOTHÈQUES	7 017 278	3 845 634
Résultat net	7 017 278	3 845 634
ACTIONS	259 007 419	132 892 129
Actions en CHF	36 873 543	47 686 159
Dividendes	25 060 165	19 464 336
Résultat net	11 813 378	28 221 823
Actions en MET	222 133 876	85 205 970
Dividendes	14 281 946	11 725 849
Résultat net	207 851 930	73 480 121
PLACEMENTS ALTERNATIFS	139 779 250	21 178 976
Dividendes	6 534 502	1 034 614
Résultat net	133 244 747	20 144 363
INFRASTRUCTURES	41 316 974	-5 669 359
Dividendes	6 401 205	7 421 176
Résultat net	34 915 770	-13 090 535

	2024	2023
	CHF	CHF
IMMOBILIER	59 399 347	-3 728 261
Immobilier suisse	74 482 912	35 148 138
Produits et charges d'exploitation	19 705 986	35 274 851
Réévaluation	46 681 343	-724 271
Résultat sur ventes (immobilier en direct)	6 728 577	183 689
Résultat net (immobilier acquis en viager)	-459 919	413 869
Résultat sur ventes (immobilier acquis en viager)	1 826 925	-
Immobilier étranger	-15 083 565	-38 876 399
Dividendes	4 699 448	9 071 072
Résultat net	-19 783 013	-47 947 470
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	-46 302 535	-35 593 096
Frais d'administration interne	-639 719	-608 304
Frais de gestion externe de la fortune	-8 713 345	-6 804 580
Frais TER	-36 949 471	-28 180 212
RÉTROCESSIONS	526 566	1 167 965
INTÉRÊTS SUR PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE	-1 368 563	-1 221 612
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	438 250 813	172 588 194

6.11 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2024 est de 7.46%, contre 3.48% durant l'exercice 2023.

6.12 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Total des placements	6 487 459 715	5 707 134 434
Placements non transparents (selon détail ci-après)	36 723 552	168 609 630
PLACEMENTS TRANSPARENTS	6 450 736 163	5 538 524 805

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2):

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	31.12.2024	31.12.2023
			Quantité/nominal	Valeur de marché CHF
KYG0698K1058	BAF Capital	BAF Latam Credit Fund*	13 211	8 548 873
KYG6429T1094	BAF Capital	BAF Latam Trade Finance Fund *	13 501	4 937 465
CH1294804690	GEFISWISS SA	Viager Swiss Cie & SCmPC**	212	21 641 475
LU0284878518	Partners Group	Partners Group Global Mezzanine 2007	1 894	5 760
XF0041221981	Portfolio Advisors LLC	EMK Cap. Partners III (Feeder) LP***	862 387	809 283
XF0041222013	Portfolio Advisors LLC	Summit Partners Europe Growth Equity IV LP SCSp***	178 343	167 361
XF0041311253	Portfolio Advisors LLC	Marlin Heritage Europe III SCSp***	653 582	613 336

PLACEMENTS NON TRANSPARENTS

36 723 552

	31.12.2024	31.12.2023
TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS	99.4%	97.0%

* Étant en liquidation, les fonds BAF Latam Credit Fund et BAF Latam Trade Finance Fund ne prélèvent plus de frais.

** Le premier bouclage du fonds ayant lieu le 31 décembre 2024, les frais TER ne sont pas encore publiés.

*** Aucune activité n'ayant été déployée en 2024, aucun frais n'a encore été prélevé.

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placement, lors de la séance du 18 mars 2025.

6.13 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	2024	2023
	CHF	CHF
FRAIS D'ADMINISTRATION INTERNE	-639 719	-608 304
Salaires et charges sociales investissement	-511 442	-488 014
Frais de fonctionnement investissement	-38 218	-40 715
Jetons de présence de la Commission de placement	-90 059	-79 574
FRAIS DE GESTION EXTERNE DE LA FORTUNE	-8 713 345	-6 804 580
Honoraires de gestion de la fortune mobilière	-3 638 604	-2 683 671
Frais de transactions et autres frais bancaires	-2 876 271	-1 284 231
Honoraires de gérance des biens immobiliers	-1 408 106	-1 604 408
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	-767 304	-1 189 191
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	-23 061	-43 080
FRAIS TER	-36 949 471	-28 180 212
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	-46 302 535	-35 593 096
PLACEMENTS TRANSPARENTS (NOTE 6.12)	6 450 736 163	5 538 524 804
POURCENTAGE DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE PAR RAPPORT À LA TOTALITÉ DES PLACEMENTS TRANSPARENTS EN MATIÈRE DE FRAIS	0.72%	0.64%

6.14 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

6.15 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs*	46 967 180	45 382 748
Provision pour pertes sur créances employeurs	-150 000	-200 000
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	46 817 180	45 182 748
Dettes de cotisations des employeurs*	773 513	667 926
DETTES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	773 513	667 926

* Les créances et dettes de cotisations des employeurs correspondent aux comptes courants de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La majorité des cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2025. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre service contentieux et celles encore dues au 31 mars 2025 font l'objet d'une communication à l'ASFIP.

	2024	2023
	CHF	CHF
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 01.01.	18 945 711	15 107 509
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	20 868 514	5 214 657
Utilisation de la réserve de cotisations des employeurs	-1 947 080	-1 376 455
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS AU 31.12.	37 867 146	18 945 711

6.16 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Fondation ne détient pas d'actions de sociétés suisses en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.

7

EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 COTISATIONS

	2024	2023
	CHF	CHF
Bonifications d'épargne	385 142 857	348 670 624
Cotisations pour couverture risques invalidité et décès	39 143 898	35 202 743
Cotisations au fonds de garantie	1 698 297	1 432 017
Cotisations pour frais administratifs	6 184 974	5 728 999
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	243 194	229 566
COTISATIONS BRUTES	432 413 219	391 263 949
Soit:		
Cotisations des salariés	164 326 389	147 401 170
Cotisations des employeurs	268 086 831	243 862 779

7.2 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes à recevoir	422 674	248 047
Prestations du réassureur à recevoir	492 622	2 568 292
Revenus des placements à recevoir	618 014	388 975
Impôts anticipés à récupérer	9 351 992	7 254 514
Loyers des immeubles à recevoir	1 908 120	1 772 032
Autres actifs transitoires liés aux immeubles	8 102 534	6 149 146
Produits divers à recevoir	–	13 741
Intérêts courus	445 028	684 444
Charges payées d'avance	304 487	151 248
Immobilisations corporelles	134 162	82 236
Immobilisations incorporelles	271 020	331 717
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	22 050 653	19 644 393

7.3 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes reçus d'avance	794 334	1 560 808
Capitaux de prévoyance et rentes à payer	18 078	3 937 543
Réserves mathématiques reçues d'avance	351 868	382 945
Prestations du réassureur reçues d'avance	3 052 726	2 471 556
Cotisations au fonds de garantie à payer	943 712	762 024
Frais de courtage à payer	2 534 349	2 876 877
Charges diverses à payer	218 445	942 241
Frais de gestion de la fortune à payer	2 186 438	876 056
Loyers des immeubles reçus d'avance	1 509 959	1 364 724
Autres passifs transitoires liés aux immeubles	7 547 791	5 891 767
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	19 157 699	21 066 539

7.4 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques, qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

7.5 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2024	2023
	CHF	CHF
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	-6 072 174	-5 548 935
Salaires et charges sociales	-3 984 309	-3 802 153
Frais de fonctionnement	-1 651 435	-1 409 595
Jetons de présence du Conseil de fondation et des Commissions	-365 844	-261 381
Honoraires de mandats divers	-70 587	-75 807
ORGANE DE RÉVISION ET EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE	-194 983	-158 362
Honoraires de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	-109 073	-75 282
Honoraires de l'organe de révision	-85 910	-83 080
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	-29 255	-34 722
Autorité de surveillance cantonale	-14 900	-23 000
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	-14 355	-11 722
FRAIS D'ADMINISTRATION	-6 296 412	-5 742 020

7.6 FRAIS DE COMMERCIALISATION

	2024	2023
	CHF	CHF
COMMERCIALISATION	-1 208 701	-1 119 942
Salaires et charges sociales	-1 031 730	-945 378
Frais de fonctionnement	-159 462	-149 972
Honoraires de mandats divers	-17 508	-24 592
MARKETING ET PUBLICITÉ	-259 698	-213 037
Frais divers de marketing et publicité	-259 698	-213 037
COURTAGE	-3 808 540	-4 545 687
Frais de courtage	-3 808 540	-4 545 687
FRAIS DE COMMERCIALISATION	-5 276 939	-5 878 666

8



DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'actualisation de différents règlements est en cours d'approbation auprès de l'Autorité de surveillance.

Toutes les autres demandes ont été traitées.

9

AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES À LA SITUATION
FINANCIÈRE

9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Une limite de CHF 200 millions, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

9.2 DÉCOUVERT/EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP2)

Néant

9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR LES EMPLOYEURS DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

Néant

9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Au 31 décembre 2024, la Fondation est en liquidation partielle. Parmi les résiliations, sept entreprises affiliées ont droit à une attribution de fonds complémentaires.

Le montant des prestations de libre passage transféré s'élève à CHF 11 146 126. Ces résiliations entraînent également le versement d'une part de la provision pour taux de conversion non-actuariel pour un montant de CHF 94 089 et d'une part de la provision de longévité pour un montant de CHF 12 927. Un rentier figure dans l'une des résiliations et entraîne un versement de réserves mathématiques pour un montant de CHF 646 355. Finalement, les sept résiliations se verront attribuer une part de la réserve de fluctuation de valeur. Les montants seront déterminés dès que les comptes annuels 2024 auront été approuvés puis versés aux entreprises concernées. La communication aux entreprises concernées et à l'ASFIP se fera à la suite de l'approbation des comptes annuels.

9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

9.6 AUTRES INFORMATIONS

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée en 2015 pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux États-Unis. Elle appartient à 100% à COPRE.

La société Swiss Collective Pension Ltd, Cayman Island, créée en 2016 afin de pouvoir octroyer un prêt hypothécaire de USD 5 850 000 à la société HHG PX Cayman LTD, a été radiée au 31 décembre 2024, le prêt hypothécaire ayant été intégralement remboursé en mars 2024.

La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margarita Ville Beach Resort, Grand Cayman. Elle appartient à 100% à COPRE.

En date du 17 juillet 2024, la Fondation a effectué un apport en nature des bien immobiliers en viager (Swap) en échange de l'octroi de 212 parts dans un fonds spécialisé de la société Viager Swiss & Cie SCmPC, pour un montant de CHF 21 200 000.

10

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence significative sur les comptes annuels 2024 n'a été porté à notre connaissance.



RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION





Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de La Collective de Prévoyance - COPRE, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Collective de Prévoyance - COPRE (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.



Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Jaquet', written over a horizontal line.

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y. Pasche', written over a horizontal line.

Yann Pasche
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 avril 2025

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



SIÈGE

Avenue de Champel 4
CH-1206 Genève

021 310 12 30

SIÈGE ADMINISTRATIF

Place de la Gare 12
Case postale 420
CH-1001 Lausanne

021 310 12 30

copre@copre.ch
www.copre.ch